

**2 C A**  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 4 500 euros  
Siège social : 896 Chemin de la Croix Verte  
38330 MONTBONNOT ST MARTIN  
808 426 803 RCS GRENOBLE

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 16 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le seize juin,  
À huit heures,

Les associés de la Société 2 C A se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

**Sont présents :**

**Monsieur Jean-Baptiste CABANNE,**  
titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,

**La Société Holding JBC,**  
titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,  
représentée par Monsieur Jean-Baptiste CABANNE

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Baptiste CABANNE, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de l'apport par Monsieur Jean-Baptiste CABANNE de la totalité de ses 50 parts sociales au profit de la société Holding JBC,
- Modification des statuts sous condition suspensive de la réalisation définitive de l'apport,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

*JBc*

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Jean-Baptiste CABANNE d'apporter à la société Holding JBC, associée de la Société, les CINQUANTE (50) parts sociales lui appartenant dans la Société, déclare autoriser cet apport, à compter du jour où l'apport sera réalisé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'apport autorisé, que l'article 8 et 9 des statuts seront, de plein droit, remplacés par les dispositions ci-après à compter du jour où l'apport sera opposable à la Société :

#### **ARTICLE 8 – APPORT**

Il est ajouté l'alinéa suivant :

« Aux termes d'un contrat d'apport en date à MONTBONNOT ST MARTIN du 16 juin 2025, Monsieur Jean-Baptiste CABANNE a fait apport à la société Holding JBC des CINQUANTE (50) parts sociales qu'il détient dans la Société. »

#### **ARTICLE 9 – CAPITAL SOCIAL ET REPARTITION DES PARTS SOCIALES**

« Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLE CINQ CENTS (4 500) euros.

Il est divisé en QUATRE CENT CINQUANTE (450) parts sociales de DIX (10) euros chacune, numérotées de 1 à 450, attribuées en totalité à la société Holding JBC, associée unique. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

**La société HOLDING JBC**

Représentée par Monsieur Jean-Baptiste CABANNE

Handwritten signature of Jean-Baptiste Cabanne, consisting of the initials 'JB' in a stylized, cursive font, underlined.

**Monsieur Jean-Baptiste CABANNE**

Handwritten signature of Jean-Baptiste Cabanne, consisting of the initials 'JB' in a stylized, cursive font, underlined.